



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Portneuf-sur-Mer déploie des initiatives pour protéger son banc de sable

Portneuf-sur-Mer, 10 septembre 2020 – À la suite d’un été fort achalandé où les statistiques de fréquentation du banc de sable ont connu des sommets jamais atteints, la Municipalité de Portneuf-sur-Mer initiera des actions de sensibilisation auprès des utilisateurs du lieu dans les prochains mois. Entre le 15 juin et le 31 août, pas moins de 3 500 passages piétonniers ont été répertoriés accédant au lieu pour s’y reposer, s’y baigner ou admirer le site.

Le conseil municipal de Portneuf-sur-Mer a tout d’abord adopté en séance ordinaire une résolution limitant l’accès aux véhicules hors-route motorisés (quad, motocross, etc.) sur le banc de sable pour la période de septembre et d’octobre.

Deux raisons motivent la Municipalité à adopter cette position, tout d’abord dans le but de protéger la faune et la flore présentes sur le banc mais également dans le marais salé qui protège la Municipalité des risques d’érosions. Le Comité ZIP de la rive-nord de l’Estuaire du St-Laurent a réalisé une caractérisation du marais salé en 2019 découlant d’un rapport présenté plus tôt en 2020. Parmi les recommandations pour préserver le lieu, la limitation de l’accès aux véhicules hors-route fait partie des principales.

Ensuite, la période de septembre et d’octobre représente un moment important pour la migration des différentes espèces d’oiseaux. Une présence accrue d’ornithologues et de photographes a été observée dans les dernières années à ce moment. L’incompatibilité entre le bruit des moteurs et la tranquillité nécessaire aux ornithologues a été mentionnée et remarquée à maintes occasions dans le passé.

D’autres initiatives de sensibilisation seront menées dans les prochains mois avec les établissements scolaires du secteur et par l’envoi de brochures aux résidents du secteur.

Finalement, en 2021, les accès piétonniers au banc de sable seront complètement reconstruits dans le cadre d’une subvention obtenue du Programme de soutien à la mise à niveau et à l’amélioration des sentiers et des sites de pratique d’activités de plein air du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur.